

Département de : LOZERE
Commune : AUROUX



Présents : 5
Absents : 2
Absents représentés : 4

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2024
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024 / 9-1 à N° 2024 / 9-9

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Le Conseil Municipal ayant été convoqué le 5 septembre 2024 pour une réunion le jeudi 12 septembre, et le quorum n'ayant pas été atteint, conformément à l'article L.2121-17 du CGT qui dispose que « *le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum* ».

L'an deux mil vingt quatre

Et le 18 septembre

A 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUROUX s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire.

Présents : BRUNEL GILARDIN Hélène, MOURGUES Emmanuel, PIJEAU Anne-Marie, RUIZ Jérôme, WASSELIN Dylan

Absent(s) : TAULEMESSE Valérie, VILLEDIEU Jérôme

Absent(s) représenté (s) : DELMAS Pascal par PIJEAU Anne-Marie, GAILLARD Julian par BRUNEL GILARDIN Hélène, LIAGRE Régis par WASSELIN Dylan, RICHARTE Guy par RUIZ Jérôme

Secrétaire de Séance : BRUNEL GILARDIN Hélène

2024/9-1 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juillet 2024

Approuvé à l'unanimité

2024/9-2 : Bail professionnel Psychologue

Loyer de 100 € pour le local professionnel à l'ancienne poste, à Mme Léa Benhaïm, psychologue clinicienne

Approuvé à l'unanimité

2024/9-3 : Facturation de l'eau lorsqu'une fuite est détectée

Facturation basée sur la consommation de l'année précédente, dès lors que la fuite constatée est supérieure à 100m³.

Approuvé à l'unanimité

2024/9-4 : Résultat du vote de la section de Florac sur la demande d'achat d'une partie des parcelles E 1068 et E 1070

17 inscrits, 12 votants, 1 vote défavorable et 11 votes favorables.

La SCI Ecole de Florac peut acquérir les terrains demandés.

Approuvé à l'unanimité

2024/9-5 : Résultat du vote de la section de Florac sur la demande de la parcelle E 1037

17 inscrits, 12 votants, 7 votes défavorables et 5 votes favorables.
Le Conseil municipal se range à l'avis négatif de la section de Florac.

Approuvé à l'unanimité

2024/9-6 : Vente d'une partie de la parcelle sectionale n° E 1037 à Mme BARTHELEMY Annick

Mme BARTHELEMY a fait intervenir un géomètre pour le bornage du terrain. Rappel ; 80 m² à 20 € le m², soit un total de 1 600 €.

Approuvé à l'unanimité

2024/9-7 : Prix de vente de la parcelle F 797 du Lotissement Lou Columbio

Prix de vente de 20 800 € TTC, à Mme et M. PERRETTE Carole et Christophe.

Approuvé à l'unanimité

2024/9-8 : Maitrise d'œuvre Travaux Eaux et Assainissement Grand rue de l'Eglise et rue du Pastrassou

Total des travaux estimés : 278 519,95 € HT. Maitrise d'œuvre proposée par AB2R : 21 059 € HT, soit 7,6 % des travaux.

Approuvé à l'unanimité

2024/9-9 : Vente d'une partie de la parcelle sectionale n° E 835 de Florac

Demande d'achat de Mme et M. GARCIA d'une partie de la parcelle sectionale E 835 de Florac.
Vote de la section le 6 Octobre à 10h.

Approuvé à l'unanimité

2024/9-10 : Questions diverses :

- **Point sur les travaux d'eau et d'assainissement**

- **Mutuelle**

Nouvelle mutuelle pour les agents : 15 € pris en charge par la mairie, au lieu de 10 € actuellement.

- **Bilan Camping**

Augmentation du chiffre d'affaires cette année.

BRUNEL GILARDIN Hélène
Secrétaire de Séance



PIJEAU Anne-Marie
Maire d'Auroux

